VILLE de MONTBARD

B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX ARRETE N° 2025-281
Circulation et stationnement
Place Jacques Garcia

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 2025-147

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté municipal général n°96/204 du 10 décembre 1996 portant règlementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement Place Jacques Garcia, en raison de travaux par l'entreprise SNCTP groupe ROGER MARTIN.

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: La circulation sera interdite place Jacques Garcia et par conséquent, rue Eugène Guillaume, le lundi 24 novembre 2025.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue des Fossés.

ARTICLE 3: Les deux places de stationnement proches de la rue Piron, seront également interdites, du jeudi 20 au lundi 24 novembre 2025.

<u>ARTICLE 4</u>: Des panneaux de signalisation seront fournis et mis en place par l'entreprise SNCTP groupe ROGER MARTIN, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise SNCTP groupe ROGER MARTIN, devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 5 : L'entreprise SNCTP groupe ROGER MARTIN, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.